

Image not found or type unknown



Salarié ne vient pas recuperer sa paye

Par **clarence**, le **10/12/2007** à **11:41**

bonjour, j'ai entamé une rupture de contrat avec un employé (cne) rnce dernier n'effectue son préavis de deux semaine qu'occasionnellement rnil n'est venu que deux fois por l'instant il lui reste 5 jours rma question est la suivante si lui meme ne vient pas recuperer son cheque est ce que moi j'ai l'obligation de lui telephoner ou de lui apporter?